



Commission scolaire de Montréal
Service des communications

 <http://www.csdm.qc.ca/SallePresse/Communique.aspx>
 <http://twitter.com/csdmqcca>
 <http://www.facebook.com/commission.scolaire.de.montreal>

Pour diffusion immédiate

Frais de garde

La CSDM limite les coûts pour les parents

Montréal, le mercredi 19 août 2015 – La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a réussi à limiter la hausse des frais de garde des élèves pour les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Ainsi, les frais exigés aux parents en 2015-2016 pour le service de base pendant les journées pédagogiques sont fixés à 9 \$ par jour par élève, soit un dollar de plus que le service de garde régulier. Pour la semaine de relâche, les frais exigés sont de 20 \$ par jour par élève, une augmentation de 5,40 \$ depuis l'année dernière. Ces deux nouveaux tarifs excluent les coûts pour les sorties.

« Notre volonté a été d'éviter une trop grande hausse pour les parents, tout en assurant l'autofinancement des services de garde, car nous sommes conscients de l'impact sur les familles montréalaises », explique Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM.

Règles budgétaires

Pour le service de garde régulier, le montant demandé aux parents est de 8 \$ par jour par élève à compter du mois d'août, selon la décision du Conseil du Trésor et tel que prévu dans le budget provincial 2015-2016.

Soulignons que les règles budgétaires 2015-2016 préparées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) présentent des variations importantes quant au financement des services de garde en milieu scolaire pour les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Ces variations ont donc obligé la CSDM à réviser les tarifs des journées pédagogiques et de la semaine de relâche, afin d'assurer l'autofinancement des services de garde sans toutefois pénaliser les parents.

Avec plus de 190 établissements et quelque 17 000 employés, la Commission scolaire de Montréal est le plus grand réseau d'écoles publiques du Québec et un des plus importants employeurs de Montréal. Entre autres responsabilités, elle organise les services éducatifs pour 112 000 élèves, elle gère les ressources humaines, financières et matérielles, elle coordonne le transport scolaire, les services de garde et les relations avec la communauté.

– 30 –

Renseignements :

Alain Perron
Relations avec les médias
514 596-6118, poste 6117
514 573-9923
saldepresse@csdm.qc.ca

ILS IRONT LOIN



**Commission
scolaire
de Montréal**